

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions de vente sont soumises au décret n°94-490 du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours.

RÉSERVATIONS

La réservation peut être faite par téléphone et par envoi du bon de réservation accompagné du règlement de votre acompte. La réservation ne devient définitive qu'à la réception par le demandeur d'une confirmation de séjour.

RÈGLEMENT

Un acompte de 30% ainsi que la totalité des frais de dossier et taxes de séjour sont demandés au moment de la réservation.

30 jours avant votre arrivée vous devez avoir soldé votre séjour. Si votre réservation est faite moins de 30 jours avant votre arrivée, vous devez régler la totalité du séjour. Le vacancier n'ayant pas versé ce solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son séjour sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation. Les chèques vacances sont acceptés. Nous vous conseillons de les envoyer en recommandé, nous ne sommes pas responsables en cas de perte.

FRAIS DE DOSSIER

Chaque réservation donne lieu à la perception de frais de dossier dont le montant est de 20 € par bon de réservation.

CAUTION

Une caution de 230 € vous sera demandée en début de séjour. Cette caution garantit le bris, la perte de matériel, ou la détérioration et la propreté du logement à votre départ. Elle vous sera restituée en fin de séjour, déduction faite éventuellement du coût du matériel cassé ou perdu, et du coût du nettoyage du logement sans préjudice de tous autres frais supplémentaires occasionnés.

ANNULATION OU MODIFICATION DE SÉJOUR

Si votre annulation ou modification intervient :

- Plus de 45 jours avant votre séjour : votre versement (hors frais de dossier) vous sera remboursé.
- Entre le 44^{ème} et le 30^{ème} jour avant votre séjour : il sera retenu 10% du montant total du séjour.
- Entre le 29^{ème} et le 10^{ème} jour avant votre séjour : il sera retenu 50% du montant total du séjour.
- Entre le 9^{ème} jour et la date d'arrivée prévue ou la non présentation : il sera retenu 100% du montant total du séjour.

Tout séjour commencé est dû en totalité.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Aucune assurance annulation n'est délivrée par la Rafale.

RESPONSABILITÉ

Vous bénéficiez pendant la durée de votre séjour de la garantie responsabilité civile de l'exploitant, pour tous dommages corporels ou matériels dont la Rafale aurait été reconnu responsable à l'égard des vacanciers.